N° 35 revue mensuelle, septembre 2012

tsa

www.tsa-quotidien.fr

Exclusion

Louis Gallois
Du CAC 40
au secteur social

Jeunes

Un dispositif relais
pour adolescents en crise

Services à la personne

Le régime juridique
des clauses abusives

Handicap

Scolarisation : une nouvelle rentrée sous tension

Handicap

Scolarisation : une nouvelle rentrée sous tension

Quantitativement, la scolarisation des élèves en situation de handicap progresse depuis 2005. Mais les efforts à accomplir restent nombreux, notamment sur l'accompagnement des enfants et la formation des personnels. Les associations dénoncent la lenteur de l'élaboration de nouveaux outils censés répondre aux besoins.

DOSSIER RÉALISÉ PAR LAETITIA DELHON

© LA LA/SPL/PHANIE

sence à l'école : aux Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) de se prononcer au cas par cas sur la nature de l'aide accordée. Quant aux intervenants, la répartition est désormais claire : aux AVS-i l'accompagnement individuel, aux Asco l'aide mutualisée.

Sur le plan du statut, en revanche, les grands progrès restent à venir. Objectif intermédiaire, déjà en cours : faire progressivement disparaître les contrats aidés, au profit d'une généralisation du statut d'assistant d'éducation. La ministre déléguée chargée des personnes handicapées a en outre annoncé, pour l'automne « la création d'un vrai métier d'accompagnant [des enfants handicapés à l'école], avec un niveau requis préalable, une véritable formation et un statut pérenne ». À suivre… M. Michelin a « l'espoir qu'on puisse tout reposer sur la table. Notre priorité est d'avoir une existence statutaire. Il nous faut un métier, avec des perspectives, tout simplement. »

Temps de scolarisation

Autre faille importante du dispositif : le temps de scolarisation de chaque enfant, défini dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS). « Ces temps très courts, notamment en maternelle, ne s'accompagnent généralement d'aucune autre solution pour la famille, explique S. Cluzel. Ils engendrent donc des ruptures de vie. Quand l'enfant n'est scolarisé qu'une heure le matin ou seulement deux à trois demi-journées par semaine, un des deux parents, souvent la mère, est obligé de s'arrêter de travailler. »

Exclusion totale

Cette difficulté majeure consterne Christel Prado, présidente de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) : « c'est un viatique, on octroie à la famille quelques heures de scolarisation. Quand le ministère dit que nos enfants sont scolarisés à temps plein, il faut traduire à temps plein du PPS, qui peut n'établir que quatre heures de scolarisation ! Et sans prévoir l'accès aux activités périscolaires et à la cantine. » Pour Ch. Prado, le manque de volonté politique est clair : « Depuis 22 ans, l'Unapei invite le ministre de l'éducation nationale lors de ses congrès. Jamais aucun n'est venu. Alors je pose la question : est-ce que nos enfants sont des enfants ? En 2008, selon une étude de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 13 000 d'entre eux étaient sans solution éducative. Aujourd'hui, sans pouvoir disposer de nouveaux chiffres (4), je considère que le constat est le même et certaines familles vivent une exclusion totale. »

Troisième faille : le manque de coopération entre établissements médico-sociaux et Éducation nationale, pointé du doigt dans le rapport Blanc. Ce partenariat conditionne la scolarisation en milieu ordinaire des enfants accueillis en institution. Malgré des initiatives nombreuses et un engagement fort de certains acteurs, malgré, aussi, la publication d'un décret censé la renforcer (5), cette coopération rencontre encore trop de freins. L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (Alefpa), qui gère une trentaine d'établissements avec 1 100 jeunes scolarisables, dont

© Unapei/Aurélien Langlais

Présidente de l'Unapei, Christel Prado déplore le manque de volonté politique sur ce dossier.

(4) Le rapport Campion/Debré, sorti début juillet dernier, fait état de 20 000 enfants sans solution de scolarisation, dont une part bénéficie toutefois d'une solution « éducative », en établissement spécialisé (www.tsa-quotidien.fr, 13 juill. 2012).
(5) D. n° 2009-378, 2 avr. 2009 : JO, 4 avr. (www.tsa-quotidien.fr, 7 avr. 2009).

[Le GEVA-Sco, quésaco ?]

Très attendu par les associations, le GEVA-Sco – qui tire son appellation du guide d'évaluation des besoins de compensation de la personne, déjà utilisé par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour déterminer notamment l'éligibilité à la prestation de compensation du handicap (PCH) – est un nouvel outil élaboré par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). « La situation de l'enfant y sera décrite de façon très précise par toute l'équipe éducative, y compris par les parents qui pourront apporter des informations, explique Jean-Michel Lamiaux, chargé de mission insertion scolaire et professionnelle à la CNSA. Les problèmes de mobilité, de motricité fine, les difficultés, les accompagnements déjà mis en place et aussi les capacités : tout sera détaillé afin de permettre aux MDPH de disposer des éléments nécessaires à la rédaction du projet personnalisé de scolarisation (PPS). » Cet outil doit aussi permettre d'harmoniser sur le territoire national les décisions sur l'orientation et les besoins en aide humaine des élèves, aujourd'hui très inégalitaires car différentes d'un département à l'autre. Mais au grand regret des associations, la CNSA et la Dgesco ont freiné la parution de ce référentiel « en raison du retard de la parution du décret sur l'aide humaine et du lien existant entre les deux démarches ». Élaboré pendant plusieurs mois, amendé par les associations au printemps dernier, le document n'aura donc pas pu être utilisé pour cette rentrée 2012, « car c'est en fin d'année scolaire que les PPS sont rédigés, précise Sophie Cluzel de la Fnaseph. Il faudra donc attendre un an avant son utilisation. C'est dommage, on a encore perdu du temps. »

40 % en milieu ordinaire, connaît ce dossier sur le bout des doigts (6). Pour évaluer le partenariat qui constitue le cœur de son projet, l'Alefpa a mené une enquête entre novembre 2011 et février 2012 auprès des personnels des deux secteurs. « Ce qui m'a le plus frappé, ce sont les paroles des enseignants accueillant des élèves d'institut médico-éducatif (IME) ou d'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep), raconte Philippe Hemez, secrétaire général. Ils ont dit avoir eu peur quand les premiers étaient arrivés, puis ne plus les craindre du tout grâce aux personnels médico-sociaux avec qui ils ont pleinement collaboré. Cette enquête met en lumière la nécessité pour ces derniers de se déplacer dans les établissements scolaires, et démontre qu'il faut passer d'une logique d'établissement à une logique de dispositif, avec un programme d'accompagnement des jeunes et des enseignants. »

(6) tsa n° 25, sept. 2011, p. 6.

La formation des enseignants : c'est la clef, mais aussi l'arlésienne

Christel Prado

Former les profs

Des projets qui nécessitent « des connaissances réciproques et un partage des cultures professionnelles ». Sur ce volet, M.-A. Carlotti a indiqué, sans en dire plus, sa volonté de « favoriser le lien entre les établissements sociaux et médico-sociaux et l'Éducation nationale ». Et précisé la nécessité de fournir aux enseignants « une formation adaptée ».

Dernier point noir du dispositif, en effet : la formation. « C'est la clef, mais aussi l'arlésienne, estime Ch. Prado. Si des acteurs ne se connaissent pas ou mal, la coopération ne peut pas se faire. À aucun moment dans leur parcours, les enseignants ne se voient imposer des projets communs avec le secteur médico-social. Il faut trouver un moyen incitatif, peut-être en faire un critère d'évaluation. Chaque école définit tous les ans un projet pédagogique. Pourquoi ne pas le partager avec l'IME voisin ? J'ai bien conscience que les freins sont des deux côtés. » La formation des enseignants reste « un très gros problème, confirme Ph. Hémez. Il faut qu'ils bénéficient d'une formation initiale afin de pouvoir accueillir des enfants différents. Nous militons depuis plusieurs années pour que les associations puissent intervenir et participer à cette formation. Mais si ce dossier traîne, c'est parce que la notion d'inclusion n'a pas encore pénétré le monde de l'éducation. » Le ministère de l'éducation nationale n'a d'ailleurs pas placé cette formation sur l'échelle des priorités, contrairement à celle des auxiliaires de vie scolaire.

© DR

Éric Plaisance, Sociologue de l'éducation

"Enseigner la collaboration à la coopération"

Chercheur au Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis), Éric Plaisance estime que la scolarisation des élèves en situation de handicap est freinée en France par le manque de formation des enseignants et les exigences de réussite scolaire.

Où en est l'inclusion scolaire en France ?

Éric Plaisance : Il faut faire attention au terme d'inclusion, importé de l'anglais et utilisé notamment par les associations comme moteur de revendication, mais dont la transcription n'est pas claire pour tous et ne correspond que partiellement à l'esprit de la loi de 2005. Car si on entend par inclusion la présence des enfants quelle que soit leur différence, la loi ne va pas jusque-là : elle dit que tous les enfants doivent être inscrits dans une école de référence, sans pour autant être toujours scolarisés dans cette école. De façon générale, un bond de la scolarisation en milieu ordinaire a effectivement eu lieu après la loi. Mais cette augmentation ne doit pas masquer les progrès qui doivent encore être accomplis.

La France semble dotée d'un patchwork de modalités de scolarisation : est-ce la réalité ?

E. P. : C'est une réalité, malheureusement elle est complexe à décrire car nous manquons de données. Il n'existe pas de statistiques précises sur les temps d'accueil – un élément pourtant essentiel car ces temps sont souvent très partiels – ni de données détaillées sur les modalités très diverses de scolarisation. Elles se traduisent notamment par des

Solution alternative

Il faut enfin poser la question : la scolarisation en milieu ordinaire est-elle toujours possible, toujours souhaitable ? Pour les fondateurs du collège Tournesol, établissement hors contrat qui a ouvert ses portes à Paris en 2011, la réponse est négative. « Nous pensons qu'il ne faut pas avoir de dogme, que la pluralité des offres ne nuit pas, et nous savons que selon les âges, les pathologies, les structures, de nombreux jeunes scolarisés en milieu ordinaire sont en souffrance, explique Olivia Marchal, directrice. À grands traits : les choses se passent bien en classe pour l'inclusion scolaire (Clis), et puis à l'entrée au collège c'est le grand saut pour n'importe quel enfant, avec plus de violence, dans des structures parfois énormes. C'est là que les choses se gâtent pour les élèves en situation de handicap. "Ici, on ne va pas me faire de mal ?" : c'est la première question que me pose un élève lorsque je le rencontre. »

Ouvert avec une seule classe de 10 élèves en 2011, l'établissement va passer à trois classes cette année, avec chaque fois un enseignant spécialisé. Les apprentissages fondamentaux de l'Éducation nationale, adaptés à chaque élève, sont dispensés le matin ; les après-midi sont consacrés aux ateliers cuisine, expression corporelle, etc. – et encadrés par des intervenants.

Défaut majeur de cet établissement, dont les locaux sont loués à la direction des affaires scolaires de la mairie de Paris : le coût de la scolarité, qui s'élève à 680 € par mois et par élève, faute de subventions publiques et privées. « C'est une horreur, dit sans détour O. Marchal. Cela va à l'encontre de notre souhait, car l'idée n'est pas de faire une école de riches. Certains parents sont obligés d'emprunter. C'est un réel sacrifice, d'autant que nos élèves viennent de toute l'Ile-de-France, avec pour certains trois heures de trajet par jour. »

Comment les associations qui militent pour l'inclusion ont-elles réagi à l'ouverture de cet établissement ? « Elles ont tenu un double discours, affirme O. Marchal. Officiellement, certaines nous reprochaient de sabrer leur travail. Mais officieusement, elles nous disaient : "Continuez" ! Je pense que l'inclusion peut tout à fait correspondre aux besoins d'un enfant, mais aussi que pour d'autres, ou à certains moments, une autre solution est indispensable. Donc je crois que nous n'avons pas à démontrer notre utilité. »

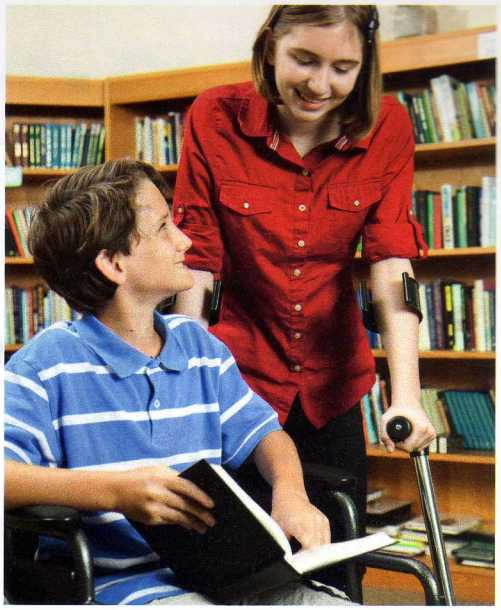

© Lisa F. Young/Fotolia

Pour certains enfants, l'inclusion en milieu ordinaire n'est pas nécessairement la solution adaptée.

Sur les réponses les plus appropriées, les orientations militantes à mener, les uns et les autres peuvent donc diverger. Mais un constat fait l'unanimité : la scolarisation des élèves en situation de handicap relève du combat, difficile et permanent. Le ministère de l'éducation nationale a déclaré souhaiter « améliorer la qualité de leur parcours scolaire » et en faire une « priorité ». Chacun aimerait y voir plus que des promesses. Tout simplement un vrai changement.

coopérations entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale, mais qui restent encore trop partielles et localisées. La formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale, largement insuffisante, est en cause. Une piste intéressante consisterait à mettre en place des modules de formation communs pour les éducateurs spécialisés et le corpus enseignant en formation au sein des IUFM. Cela permettrait de confronter les pratiques, les représentations et les cultures professionnelles, ce qui est fondamental. Si la formation de base n'est pas inclusive, comment invoquer après la nécessité de l'inclusion ? Il faut enseigner la collaboration à la coopération.

L'Éducation nationale doit-elle se réformer pour mieux accueillir tous les élèves ?

E. P. : Le particularisme français, c'est la structure « classe ». On ne raisonne pas en termes de cycle – même si cela a été instauré dans le premier degré – mais de classe, avec cette idée que l'enseignant doit faire « réussir » les élèves et qu'une « classe homogène » rend sa tâche plus simple. En restant sur cette idée, on ne peut pas y arriver ! Et les critères d'évaluation mis en place vont dans le même sens. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur des dispositifs plus souples et intégrer cette notion de cycle. Pourquoi constate-t-on une baisse de la scolarisation des élèves en situation de handicap à partir du second degré ? Parce que les exigences de réussite académique deviennent plus fortes à mesure que l'on gravit les marches du système, et ceux qui ne peuvent y répondre sont exclus. D'où l'intérêt d'une formation croisée : elle permettrait aux éducateurs spécialisés de partager leur expérience et de montrer aux enseignants que penser en termes de « classe » ne correspond ni aux besoins ni aux possibilités de ces élèves.

Pensez-vous qu'il existe une réelle volonté politique sur ce dossier dont les progrès sont lents ?

E. P. : Je pense que la volonté politique d'accélérer la scolarisation en milieu ordinaire a existé en 2005, au moment du vote de la loi. Mais je ne suis pas du tout sûr que cette volonté ait ensuite persisté au sein des ministères successifs. Je pense même qu'il y a eu un décrochage après la loi et qu'il faut aujourd'hui une impulsion nationale. Des questions restent largement en suspens, comme celles du statut et de la rémunération des AVS qui, chaque année, reviennent dans le débat. Il faut surtout, avant tout, prendre réellement en considération les besoins de ces enfants, ce qui n'est pas suffisamment fait.